

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur la création d'une entité au sein de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Conscients** de l'importance des femmes et des filles comme actrices de développement, ainsi que de leur rôle indéniable en tant que vecteurs de paix, tel que réaffirmé lors du Sommet de Dakar, en 2014 ;

**Considérant** la Convention des Nations unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, toutes les déclarations et résolutions des Nations unies contre les discriminations et violences faites aux femmes et aux filles, ainsi que celles du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptées à ce jour ;

**Réaffirmant** l'engagement de la Francophonie en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing de 1995 et des textes issus de ses conférences d'examen ;

**Saluant** les engagements pris dans le cadre de la Déclaration finale de Luxembourg, lors de la Conférence des femmes de la Francophonie, *Femmes, pouvoir et développement*, tenue les 4 et 5 février 2000 ;

**Réitérant** notre volonté de voir l'Organisation internationale de la Francophonie consolider ses efforts en matière de lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes et des filles, et travailler en synergie avec les réseaux des femmes au sein de l'espace francophone et avec ONU-Femmes, partenaire de l'Organisation internationale de la Francophonie ;

**Rappelant** l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de résolutions instituant une Journée internationale de la femme le 8 mars, celle de la fille le 11 octobre et celle des veuves, le 23 juin ;

**Réaffirmant** notre engagement, pris lors du Sommet de Dakar, de nous mobiliser pour mettre fin à toutes les formes de violences subies par les femmes et les filles et à faire appliquer le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles adopté le 4 mars 2013 ;

**Nous fondant** sur la Déclaration francophone relative à l'autonomisation économique des femmes, adoptée le 9 mars 2015, et sur la Stratégie économique pour la Francophonie ;

**Saluant** l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en septembre 2015, et **rappelant** l'importance de l'accès à une éducation de base de qualité pour tous et pour toutes ainsi qu'à la formation tout au long de la vie, comme fondements essentiels du développement durable de nos pays ;

**Réaffirmant** notre engagement à promouvoir les Objectifs du développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015, en particulier l'Objectif 5, qui demande de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles ainsi que la transversalité de cet objectif pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'Agenda ;

**Conscients** de l'apport nécessaire des femmes, qui représentent la moitié ou plus de la population de nos pays, vecteurs des valeurs humaines et force sociale, politique et économique indispensable pour le développement ;

**Convaincus** de l'importance d'œuvrer de concert au sein de l'espace francophone en faveur de la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles ;

**Invitons** la Secrétaire générale à créer, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, une entité permanente spécifiquement dédiée à la promotion des femmes et des filles et ayant pour missions :

- au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie,
  - de fédérer, coordonner et suivre toutes les initiatives relatives à la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles mises en œuvre dans les différentes directions ;
  - de diffuser les outils nécessaires pour l'autonomisation des femmes et des filles ;
  - de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en lien avec les réseaux institutionnels de la Francophonie ;
  - de permettre la création de partenariats pour le financement des initiatives visant la promotion des femmes et des filles ;
- au sein de l'espace francophone,
  - d'assurer la pleine participation des femmes à la prise de décision dans l'espace public et dans les instances publiques ;
  - de porter un plaidoyer fort pour mettre fin à toute forme de violences à l'égard des femmes et des filles, en particulier les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages forcés et les mariages précoces ainsi que les violences liées au genre en milieu scolaire, et en faveur de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'intervention de la Francophonie ;
  - d'encourager toutes les initiatives permettant aux filles de s'orienter vers toutes les filières et tous les domaines de la vie sociale et professionnelle ;
  - de recueillir et d'analyser les données sur la situation des femmes et des filles dans l'espace francophone ;
  - d'accompagner les États et gouvernements membres dans la mise en œuvre de leurs politiques sur ces questions ;

**Invitons** la Secrétaire générale à faire rapport tous les deux ans sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des missions de cette entité ;

**Demandons** par ailleurs à l'Organisation internationale de la Francophonie, aux opérateurs directs de la Francophonie et à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) de proposer une Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles visant à renforcer les synergies entre les politiques mises en œuvre par les institutions de la Francophonie.